

Programme résidentiel pour les condamnés à perpétuité : Six facteurs de réussite

par **Edward Graham**¹

Programme résidentiel, Maison Saint-Léonard

La Maison Saint-Léonard à Windsor, en Ontario, est le seul établissement à offrir le programme résidentiel Life Line (Option-Vie) au Canada. Ce programme est issu du désir de mieux répondre à l'augmentation du nombre de condamnés à perpétuité dans nos établissements et en liberté conditionnelle dans nos collectivités. En 1976, la peine de mort a été abolie et remplacée par l'emprisonnement à vie sans admissibilité à la libération conditionnelle pendant 10 à 25 ans.

Toutefois, comme tous ceux qui travaillent dans le milieu correctionnel le savent, du moins au Canada, une condamnation à perpétuité signifie rarement l'emprisonnement durant toute une vie naturelle. Néanmoins, une peine à perpétuité est infinie, qu'elle soit purgée en prison ou en libération conditionnelle dans la collectivité. La peine indéterminée exige des décideurs et des professionnels dans les prisons et la collectivité qu'ils fassent preuve de créativité. Les défis liés à la réintégration d'un condamné à perpétuité sont nombreux, particulièrement celui a passé des dizaines d'années en établissement. Étant donné que près du tiers des 3 500 condamnés à perpétuité au Canada sont en liberté conditionnelle supervisée dans la collectivité, le Programme résidentiel de Saint-Léonard, qui vise ces condamnés, constitue une approche sensée pour répondre aux besoins de réintégration dans la collectivité d'une population de condamnés à perpétuité de plus en plus nombreuse. Au fil de son expérience et de la consignation de données, la Maison Saint-Léonard a déterminé six facteurs clés ayant contribué au succès du programme destiné aux condamnés à perpétuité en liberté conditionnelle.

Compréhension, soutien et participation de la collectivité

L'acceptation des condamnés à perpétuité par la collectivité constitue la pierre angulaire d'un programme résidentiel qui leur est destiné. Toutefois, l'incitation des collectivités à relever le défi de la réintégration des meurtriers condamnés met réellement à l'épreuve la tolérance de ces collectivités. Le 10 avril 1990, un quotidien titrait « *Halfway House for Killers Coming Here* » (Ouverture d'une maison de transition pour meurtriers) pour informer les citoyens de Windsor que la Maison Saint-Léonard prévoyait ouvrir une maison de transition pour les condamnés à perpétuité.² Un

chroniqueur bien connu a probablement résumé la réaction du citoyen ordinaire : [traduction]

« L'aspect le plus humiliant de ce projet dévastateur, c'est que l'idée est venue d'ici même, à Windsor. L'idée est bonne mais l'emplacement n'a aucun sens. Je conseille à ses promoteurs de prendre le large ! »³

Au lieu de cela, les bénévoles du conseil des citoyens ont « pris la rue d'assaut » et pendant plus de deux ans ont tenu des réunions dans les salles paroissiales, les salles de syndicats et à l'Hôtel de ville. Ils ont rencontré les habitants du quartier, les victimes de crimes violents, les comités de rédaction et la collectivité en général. Le projet, qui a été nommé Life Line, a résisté aux partisans du syndrome PDMC (Pas dans ma cour), aux consultations avec les groupes d'intérêt et aux préoccupations de la collectivité. Comme l'a fait remarquer un éditorialiste, [traduction] « *La Maison Saint-Léonard a réussi en transigeant avec la collectivité* ». ⁴ Le nombre de condamnés a été réduit à dix et les délinquants sexuels violents ont été exclus. Le programme résidentiel Life Line serait installé dans l'établissement existant et un comité d'admission inclurait des représentants de la police, des victimes et des résidents du quartier.

Présélection et sélection intensives

De toute évidence, tout programme visant à aider les condamnés à perpétuité doit débiter en prison et c'est pourquoi le programme In-Reach a été créé pour travailler avec les condamnés durant leur peine en prison. Le programme recrute des condamnés à perpétuité en libération conditionnelle qui sont devenus des membres productifs de la collectivité et qui retournent dans les établissements pour motiver les nouveaux condamnés à perpétuité et aider à leur réintégration ultérieure dans la collectivité.

La relation de longue durée entre l'intervenant accompagnateur et le détenu condamné à perpétuité permet une évaluation précise de la préparation de l'individu à la libération. Le gestionnaire du programme résidentiel, avec l'intervenant accompagnateur, visite également le candidat ou la candidate durant sa peine afin de confirmer s'il ou si elle peut suivre le programme Life Line. Le comité d'admission de la collectivité,

qui comprend des représentants de la police, des victimes et des résidents du quartier, détermine le degré d'appui que la collectivité peut offrir au condamné après avoir examiné les renseignements contenus dans le dossier fourni par le Service correctionnel du Canada et la Commission nationale des libérations conditionnelles.

La société convient que, pour certains condamnés à perpétuité, justice a été rendue par une longue période d'incarcération. Toutefois, l'acceptation de la collectivité ne s'obtient pas facilement; elle est gagnée grâce à la démonstration de remords, l'élimination des comportements qui ont entraîné la perte d'une vie et la preuve éloquente qu'un changement est survenu.

Résidence de longue durée — Conditions de logement progressives

Le temps a fait son œuvre pour les peines de longue durée. Près d'un quart de siècle s'est écoulé depuis 1976, année de l'introduction de la condamnation à perpétuité accompagnée d'un minimum de 25 ans d'incarcération, et les premiers de cette nouvelle génération de condamnés à perpétuité sont évalués en vue de l'octroi d'une libération conditionnelle éventuelle. En raison de la nature de leur peine, les condamnés à perpétuité ont besoin d'une longue période de réintégration et de décompression après une longue période derrière les barreaux. Le programme résidentiel est conçu pour les condamnés qui ont besoin d'un encadrement solide et d'une série d'interventions.

Le programme Life Line est fondé sur une période de résidence minimale d'un an pouvant aller jusqu'à trois ans (période totale d'admissibilité à la semi-liberté). Pour la période de résidence prolongée, la Maison Saint-Léonard a prévu des conditions de logement progressives comportant une augmentation graduelle des responsabilités et de l'indépendance. Le condamné débute dans un environnement de groupe très structuré, puis progresse vers une vie similaire à la vie en appartement et, lorsqu'il obtient la libération conditionnelle totale, passe à la vie indépendante dans la collectivité, avec le soutien d'un service d'assistance postpénale.

Stratégies de traitement individualisé

L'emprisonnement de longue durée a été décrit comme une « congélation du comportement ». Figé dans le temps, le condamné à perpétuité en liberté conditionnelle quitte l'établissement dans le même état émotionnel qu'à son arrivée. Autrement dit, c'est un adulte d'âge moyen avec des besoins

d'adolescent et des attentes d'adulte qui désire rattraper le temps perdu : tous les ingrédients d'un échec. Frustré par les activités quotidiennes que nous tenons pour acquises, il est envahi par la peur et la confusion. Toutefois, malgré cette généralisation, nous avons constaté que certains condamnés à perpétuité font partie d'un groupe hétérogène au chapitre du contexte social, des antécédents criminels et des compétences professionnelles. En conséquence, chaque condamné a besoin d'une approche très réceptive et individualisée, axée sur l'anticipation des questions personnelles liées à l'estime de soi, aux relations, à la toxicomanie et à l'emploi. Le programme Life Line n'est pas un programme en soi, mais plutôt un processus graduel de réintégration sociale. Selon un ancien résident de la Maison, « *Life Line donne au résident la liberté de devenir un individu autonome. J'ai le droit de prendre mes propres décisions, j'y suis encouragé et je reçois le soutien de la Maison plus souvent qu'autrement. Grâce à cette option, j'apprends rapidement que mes choix ont des conséquences souvent imprévues. On s'attend à ce que j'assume la responsabilité de mes actions et on m'accorde plus de liberté à mesure que je démontre que je la mérite.* »

Interaction sociale supervisée

Le personnel affecté au programme résidentiel doit recevoir la formation nécessaire pour être sensible aux problèmes que vivent les condamnés à long terme : la peur de retourner en prison, la gestion de l'argent, les relations avec les femmes et l'effet « *Coney Island* », soit une multitude de choix qui se présentent après une incarcération prolongée.

Un agent de libération conditionnelle, chargé spécialement de superviser tous les résidents du programme Life Line, est essentiel au concept de travail d'équipe étant donné que la nature et l'intensité de la supervision doivent correspondre au plan de prise en charge de l'individu. Ainsi, le partenariat et les communications établis entre la Maison Saint-Léonard et le Service Correctionnel du Canada, en collaboration avec un agent de libération conditionnelle, permettent d'adopter une approche stable et cohérente en vue de réaliser cet objectif.

Le meilleur guide pour un condamné à perpétuité, surtout pendant ses premiers mois dans la collectivité, est un autre condamné à perpétuité. Ceux qui ont obtenu une libération conditionnelle totale et qui ont réussi à s'intégrer dans la collectivité retournent à la Maison et font part de leur expérience. Ainsi le condamné nouvellement arrivé peut prévoir les difficultés à venir. Le nouvel arrivant, plein d'angoisse, peut se confier à son pair sans crainte de s'attirer des sanctions officielles ou

d'être un sujet de préoccupation. Parallèlement, jumeler un condamné à perpétuité avec un bénévole donne au premier la possibilité de mettre à l'épreuve ses nouvelles compétences sociales dans un cadre plus normal.

Les habitudes carcérales, les masques protecteurs et la solitude gouvernent sa vie à l'extérieur de la prison. Un condamné explique sa libération manquée :

« Il est difficile de faire confiance. Il faut laisser tomber la façade publique et communiquer afin de pouvoir faire confiance. La confiance et la communication sont semblables à une visite chez le dentiste. On s'y résigne les dents serrées; on ne s'en sert qu'en cas de besoin, lorsque tout le reste a échoué. »

La décision de faire confiance aux autres et de tenir compte des conseils autour de soi est déterminante pour le condamné à perpétuité et constitue un indicateur de la réussite éventuelle.

Services à la collectivité

Le concept de services aux autres est un élément important du programme Life Line. Les individus sont jumelés à des projets de services communautaires selon leur intérêt et leurs compétences. À ce jour, les résidents ont participé aux Jeux olympiques spéciaux, à un marathon de charité et à des projets de nettoyage communautaire, en plus de donner des présentations dans les écoles et les groupes communautaires. Jerry, un résident actuel, fait remarquer : *« J'ai près de 50 ans et les deux tiers de ma vie sont passés. Je suis à la croisée des*

chemins dans ma vie, mais tourner la page est plus facile à dire qu'à faire. J'ai appris qu'aider les autres améliore notre propre vie. Je veux tirer parti des années qui me restent, et pas seulement survivre. J'admets qu'une partie de ma motivation vient de la culpabilité, mais c'est un moyen de panser et de réparer les dommages causés à mon âme et à mon esprit. »

Que ce soit en mots ou en actions, les condamnés à perpétuité peuvent s'aider eux-mêmes et aider les autres. Il s'agit de la situation optimale de réintégration. Le délinquant retrouve l'état de citoyen responsable qui peut également contribuer à aider les autres.

Conclusion

Le programme résidentiel pour les condamnés à perpétuité a été mis à l'essai à Windsor en vue d'être appliqué dans d'autres régions du pays. Plus d'une collectivité doit surmonter les peurs collectives et lancer une corde de sauvetage à ces milliers d'hommes et de femmes qui s'enfoncent dans l'océan du temps. À Saint-Léonard, on croit que certains d'entre eux, qui ont pris une vie, méritent d'avoir la possibilité d'en rendre une vie à la société, la leur!

1. 491, Victoria Avenue, Windsor (Ontario) N9A 4N1.
2. The Windsor Star, 10 avril 1990.
3. The Windsor Star, 12 avril 1990.
4. The Windsor Star, 5 septembre 1992.

À venir dans *FORUM, Recherche sur l'actualité correctionnelle*

L'édition du mois de janvier 2001 sera consacrée aux mécanismes de la réinsertion sociale. Celle du mois de mai offrira les résumés des rapports de recherche de 1997 à 2000.

Le thème du numéro de septembre 2001 portera sur l'alcool et les drogues.